8.6. Aidants informels

Les aidants familiaux sont la colonne vertébrale des systèmes de soins de longue durée dans tous les pays de l'OCDE, même si l'on observe des variations sensibles d'un pays à l'autre en ce qui concerne l'importance relative de l'aide informelle prodiguée par des membres de la famille par rapport au recours à des prestataires professionnels. Compte tenu du caractère informel des soins prodigués par les proches, il est difficile d'obtenir des données comparables sur le nombre d'aidants familiaux dans chacun des pays, ni sur le temps qu'ils consacrent à ces activités. Les données présentées dans cette section proviennent d'enquêtes nationales et internationales sur la santé, et se réfèrent aux individus âgés de 50 ans et plus qui déclarent fournir des soins et une aide à un proche (membre de la famille ou ami).

Dans les pays de l'OCDE, plus de 15 % en moyenne des personnes âgées de 50 ans et plus ont pris en charge un proche dépendant en 2010. Cette proportion atteint 20 % en Belgique et en Italie (graphique 8.6.1). En Italie, la forte proportion d'aidants familiaux s'explique par le nombre relativement limité de professionnels (rémunérés) dans le secteur des soins de longue durée (voir l'indicateur 8.7).

La plupart des aidants informels sont des femmes (plus de 60 % en moyenne). La proportion de femmes est comprise entre 54 % au Danemark et 71 % en Hongrie (graphique 8.6.2).

En moyenne dans les pays de l'OCDE, 66 % des aidants informels dispensent des soins sur une base quotidienne, les 34 % restants assurant des soins sur une base hebdomadaire. Pour autant, on observe une forte variation d'un pays à l'autre quant au temps consacré à ces activités (graphique 8.6.3). Dans certains pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne et Italie), ainsi qu'en Pologne et en Slovénie où il est culturellement établi que la famille doit prendre en charge les parents âgés, trois quarts ou plus des aidants informels déclarent s'acquitter quotidiennement de ce type de tâche. Dans les pays comme la Suède, la Suisse ou le Danemark où une plus grande part des services de soins de longue durée est assurée par des travailleurs rémunérés, la proportion d'aidants informels qui consacrent chaque jour du temps à ces activités est bien moindre.

Une prise en charge intensive est associée à une distension des liens avec le marché du travail pour les aidants d'âge actif, ainsi qu'à des taux de pauvreté plus élevés et une plus forte prévalence des problèmes de santé mentale. C'est pour atténuer ces effets négatifs que de nombreux pays de l'OCDE ont pris des mesures en faveur des aidants familiaux : congé rémunéré pour la prise en charge d'une personne dépendante (en Belgique par exemple), aménagement du temps de travail (Australie et États-Unis), placement temporaire (Autriche, Danemark et Allemagne) et services de conseil/formation (Suède). Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE versent des prestations en espèces aux aidants familiaux ou des aides financières aux personnes dépendantes afin qu'elles puissent rétribuer les aidants informels (Colombo et al., 2011).

Le vivier potentiel d'aidants familiaux d'âge actif ou plus âgés devrait se restreindre au cours des prochaines décennies sous l'effet de la diminution de la taille des familles, de l'évolution des solutions d'hébergement adoptées par les personnes souffrant d'incapacités et de la hausse du taux d'activité des femmes. Il est par conséquent probable qu'une part plus importante des aidants informels soit tenue d'intensifier les soins prodigués. En l'absence d'un soutien adapté, la prise en charge informelle des personnes dépendantes pourrait accentuer les disparités constatées en termes d'emploi et de santé (Colombo et al., 2011).

Définition et comparabilité

Les aidants informels sont définis comme les individus qui dispensent, chez eux ou à l'extérieur, des soins quotidiens ou hebdomadaires aux membres de leur famille, à leurs amis ou aux membres de leur réseau de relations qui nécessitent une aide dans les activités élémentaires de la vie quotidienne (AVQ) et les activités instrumentales de la vie quotidienne. Les données n'englobent que la population des 50 ans et plus, et sont issues d'enquêtes nationales ou internationales sur la santé. Les résultats des enquêtes peuvent être affectés par des biais déclaratifs.

8.6.1. Population âgée de plus de 50 ans déclarant être aidants informels, 2010 (ou année la plus proche)

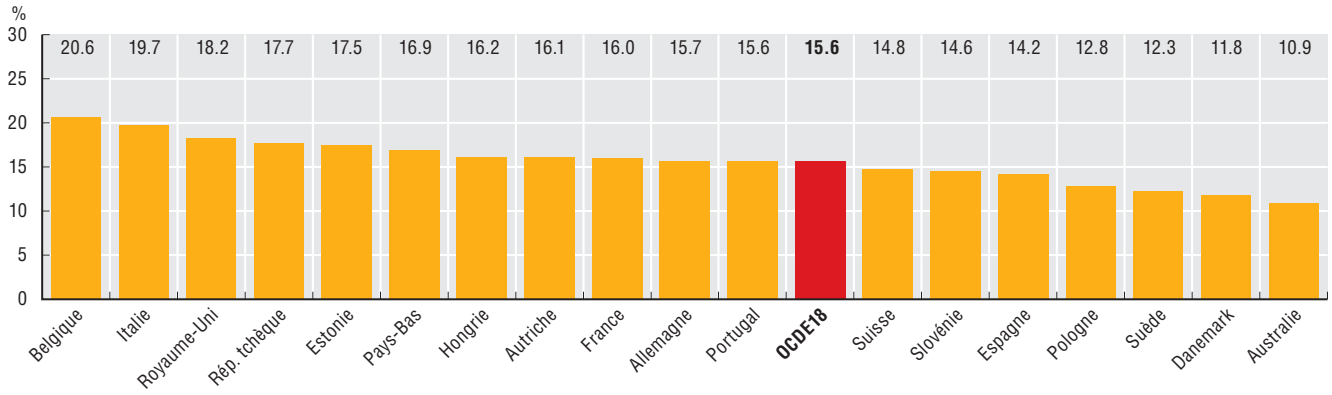

Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2011 pour l'Australie, BHPS 2009 pour le Royaume-Uni et SHARE 2010 pour les autres pays européens.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932923032

8.6.2. Part des femmes parmi les aidants informels âgés de plus de 50 ans, 2010 (ou année la plus proche)

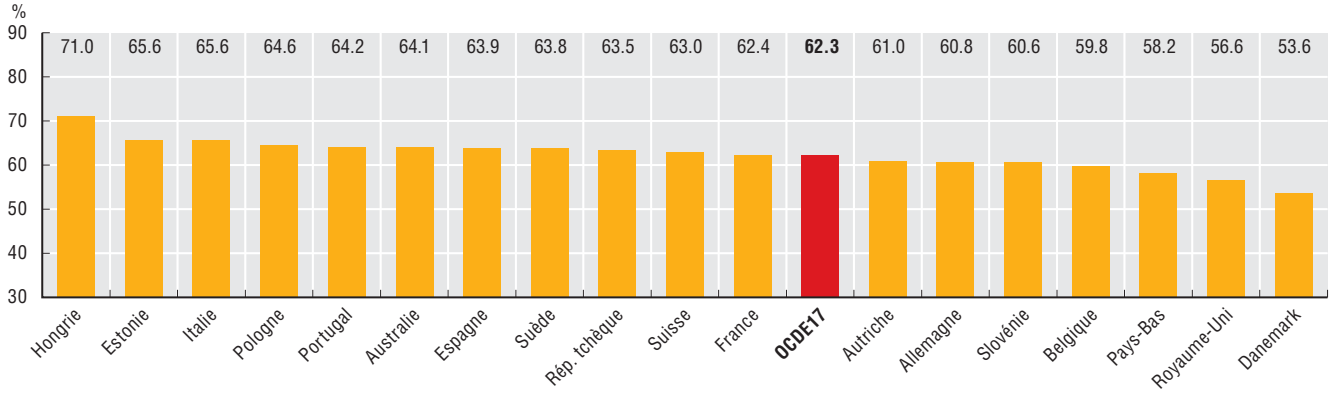

Source : Estimations de l'OCDE sur la base des enquêtes HILDA 2011 pour l'Australie, BHPS 2009 pour le Royaume-Uni et SHARE 2010 pour les autres pays européens.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932923051

8.6.3. Fréquence des soins fournis par des aidants informels, 2010 (ou année la plus proche)

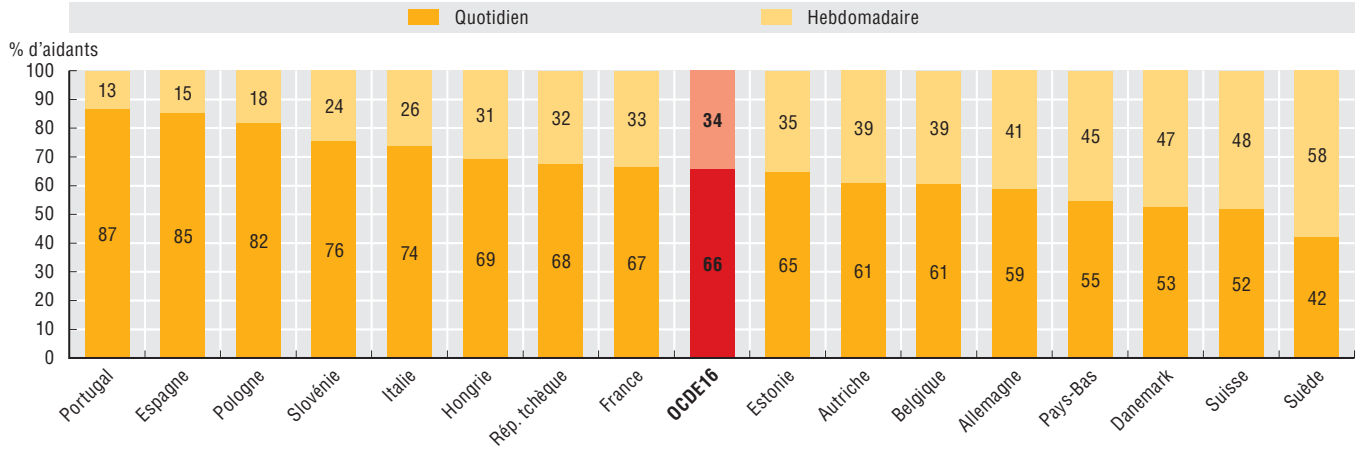

Source : Estimations de l'OCDE sur la base de l'enquête SHARE.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888932923070

Extrait de :

Health at a Glance 2013

OECD Indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Aidants informels », dans *Health at a Glance 2013 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2013-76-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.